

BOSS MINING



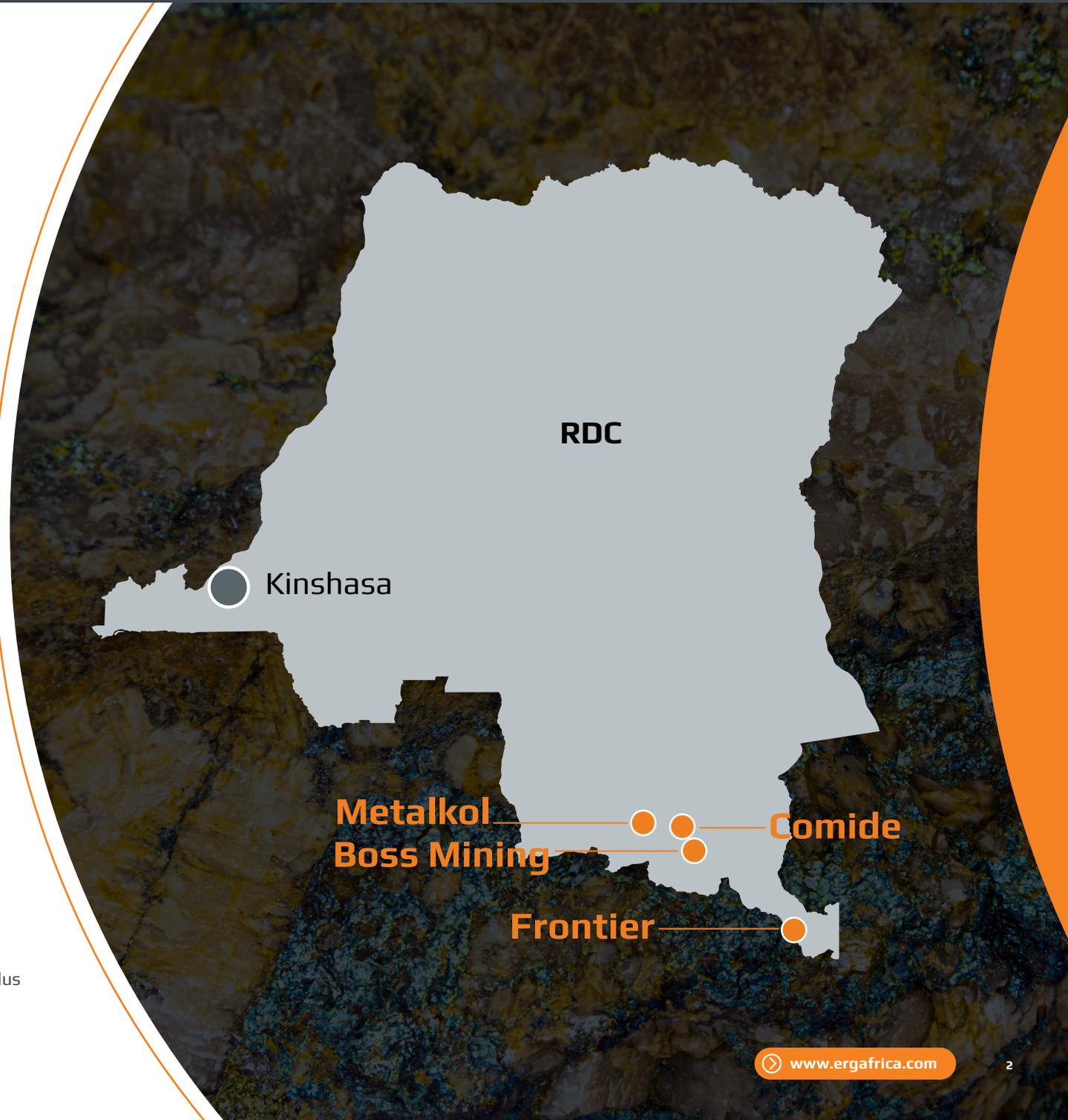
SYNTHÈSE DES DONNÉES DES ACTIVITÉS

Exercice 2024

**PE 463 Mindingi ; PE 467 Menda ;
PE 468 Milebi ; PE 469 Kakanda et
PE 2589 Mukondo**



BOSS MINING



Comment utiliser ce rapport

Ce rapport utilise des fonctionnalités interactives pour lier différentes parties du rapport.

< Précédent ≡ Accueil > Suivant ⓘ En savoir plus

TABLE DES MATIÈRES

| | | | |
|---|----|----------------------------------|----|
| Introduction | 4 | 4.3. Activités socio-culturelles | 14 |
| | | 4.3.1. Activités sociales | 15 |
| 1. Renseignements généraux | 5 | Conclusion | 16 |
| 1.1. Identité de l'entreprise | 5 | ANNEXES | 17 |
| 1.2. Membres des organes de gestion et de contrôle | 6 | | |
| 1.3. Actionnariat | 7 | | |
| 2. Permis et Paiements | 8 | | |
| 2.1. Droits et titres miniers et/ou de carrières d'exploitation | 8 | | |
| 3. Données de production | 10 | | |
| 4. Données relatives aux impacts environnementaux et sociaux | 10 | | |
| 4.1. Impacts environnementaux | 10 | | |
| 4.1.1. Sol | 11 | | |
| 4.1.2. Eau | 12 | | |
| 4.1.3. Air | 13 | | |
| 4.2. Impacts sur la santé publique | 14 | | |

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa démarche de transparence et de redevabilité vis-à-vis de ses parties prenantes, BOSS MINING SAS, présente pour l'année 2024, ses activités minières ainsi que les paiements effectués aux différentes entités gouvernementales.

Il s'agira ici notamment :

- Tous les paiements effectués
 - a. aux services publics (DGI, DGRAD, DGDA) chargés de collecter les impôts, taxes redevances, droits, etc.
 - b. aux entités territoriales décentralisées
 - c. en faveur du développement communautaire
- Données de production et d'exportation
- Extraits des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et Plan d'Atténuation et Réhabilitation (PAR).

Établie en 2003, Boss Mining SAS a une longue histoire de production de cuivre et de cobalt à partir d'importantes ressources à ciel ouvert et d'installations de production.

Après une période d'entretien et de maintenance débutée en 2019, Boss Mining SAS a officiellement relancé ses activités fin 2022. En effet, convaincu de son immense potentiel, nous avons continué à explorer des solutions de relances des opérations et grâce à des conditions de marché favorables, à une forte demande pour notre produit et au dévouement de notre personnel, nous avons été en mesure de relancer les activités à la fin de l'année 2022.

Conformément à nos valeurs de développement et de responsabilité, nous nous engageons à développer et à étendre les activités de Boss Mining SAS de manière progressive et durable, afin de générer un impact social, environnemental et économique positif à long terme.

Malgré les défis rencontrés, notamment la suspension ministérielle en mai 2023 due à des inondations exceptionnelles, nous avons démontré notre résilience et notre capacité à surmonter les obstacles. La levée de la suspension ministérielle en mai 2024 a ouvert la voie à de nouvelles opportunités. Malgré les contraintes financières rencontrées, nous avons mis en place des mesures stratégiques pour optimiser nos ressources et renforcer notre résilience. En collaboration avec notre actionnaire représentant l'état congolais, la Gécamines SA, nous avons engagé des discussions approfondies pour élaborer des solutions durables et assurer la pérennité de nos opérations. Ces efforts nous positionnent favorablement pour saisir les opportunités de croissance à venir et continuer à générer de la valeur pour toutes les parties prenantes.

Depuis sa création, Boss Mining SAS s'est employée à améliorer le bien-être social des travailleurs et des habitants des communautés environnantes et à respecter ses obligations en se conformant au Code minier et aux règlements miniers.



01

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale :

Objet social :

- La recherche de cuivre, cobalt et toutes substances minérales concessibles ;
- L'exploitation de cuivre, cobalt et toutes substances minérales concessibles ;
- Les opérations de concentration, de traitement métallurgique, chimique, et de transformation ;
- La commercialisation et l'exportation de ces substances et de leurs dérivés ;
- Les activités de développement notamment dans le secteur de l'agriculture sur ses différents permis d'exploitation.

Forme juridique :

| | |
|---------------------------------|---|
| Raison sociale | Boss Mining |
| Forme juridique | Société par Action Simplifiée SAS |
| N°RCCM | CD/LSH/RCCM/14-B-1633 |
| Numéro d'Identifiant Fiscal NIF | A0905972C |
| Numéro Import-Export | 0002/FBX-24/I000827HK/Z |
| N°d'identification nationale | 05-B0500-N43832E |
| Siège social | 238, Route Likasi, Commune Annexe, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, République Démocratique du Congo. |
| Siège d'exploitation | Province du Lualaba, Territoire de Lubudi, Chefferie de Bayeke, KAKANDA |
| Bureau de représentation | Néant |
| Site internet | https://www.ergafrica.com/publications/ |



1.2. MEMBRES DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

L'Assemblée Générale a nommé aux fonctions de membre du Conseil d'Administration les personnes dont les noms sont repris ci-dessous, avec leur qualité :

| | |
|----------------------------|-----------|
| M. Patrick MULUMBA | Président |
| M. Dory MULANG YAV | Membre |
| M. Joel TSHINYAMA PAU | Membre |
| Mme Justine KABEZYA KYEUSI | Membre |

En 2024, la fonction de commissaire aux comptes est assurée par le cabinet PricewaterhouseCoopers RDC SAS.

Par ailleurs, en 2024, étaient membres du comité de gestion :

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| M. Patrick MULUMBA | Président |
| M. Sage NGOIE MBAYO | Directeur Général Adjoint |
| M. Charles MULENDA LUBANGI | Directeur de Production |
| M. Joseph ILUNGA | Directeur Commercial |

MANDATS

| Nom | Poste | Nommé le | Durée mandat |
|--|----------------|------------|--------------|
| Conseil d'administration | | | |
| M. Dory MULANG YAV | Administrateur | 26/01/2024 | 4 ans |
| M. Patrick MULUMBA | Administrateur | 26/01/2024 | 4 ans |
| M. Joel TSHINYAMA PAU | Administrateur | 26/01/2024 | 4 ans |
| Mme Justine KABEZYA KYEUSI | Administrateur | 26/01/2024 | 4 ans |
| Comité de direction | | | |
| M. Patrick MULUMBA | Président | 21/02/2024 | 4 ans |
| M. Sage NGOIE MBAYO (GCM) | DGA | 21/02/2024 | 4 ans |
| Commissaire aux comptes | | | |
| PricewaterhouseCoopers RDC SAS en 2024 3ème Niveau Immeuble Infinity 1034, avenue Kilela Balanda, Lubumbashi République Démocratique du Congo | CAC titulaire | 26/01/2024 | 6 exercices |
| Pas de CAC suppléant nommé à ce jour par la GECAMINES SA, actionnaire | | | |



1.3. ACTIONNARIAT

Le capital social est fixé à la somme de 18 500 000 000 de Francs Congolais équivalent à 20.000.000 USD, représenté par 100 parts sociales avec droit de vote.

Le capital est entièrement souscrit et entièrement libéré comme suit :

| | |
|---|------------|
| ENRC AFRICA HOLDING Ltd | 51 actions |
| LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES SA | 49 actions |

CAPITAL SOCIAL

| | |
|----------------------------------|---|
| Capital Social | 20.000.000 USD |
| Nombre d'actions | 20.000 |
| Valeur Nominale | Equivalent 1.000 USD |
| Restrictions aux cessions | <ul style="list-style-type: none"> » Transferts libres entre actionnaires et sociétés contrôlées (sauf contestation qui sera tranchée par AGO). » Transferts à des tiers soumis à agrément dans les conditions de l'AGO, sauf droit de préemption. » Droit de préemption des actionnaires en cas de cession à un tiers (sauf société affiliée ou nantissement dans le cadre du financement des opérations de la société). » Obligation d'offrir la vente des actions d'un actionnaire à l'autre en cas de changement de contrôle. » Nantissement des actions Gécamines permis après ENRC et que pour garantir des financements. La mainlevée du nantissement se fait par priorité pour Gécamines. » En cas de dissolution ou liquidation, les titres miniers de reviennent gratuitement à Gécamines. » Gécamines à un droit de non-dilution permanent à 49%, sans charge financière pour elle. |

ACTIONNAIRES

| Associé | Nombre d'actions | % détention |
|--|------------------|-------------|
| ENRC Africa Holding Ltd. Société de droit anglais. Siège : 5e étage, 6 St. Andrew Street, Londres EC4A 3AE N° d'immatriculation : 4232247 Représentée par : Dmitry Melnikov et Katrina White | 10200 | 51% |
| Générale des Carrières et de Mines S.A. (GECAMINES) Siège : 419 Bd Kamanyola, Commune et ville de Lubumbashi, République Démocratique du Congo. Représentée par : M. Placide NKALA BASADILUA, Directeur Général | 9800 | 49% |
| Total | 20000 | 100% |



02

PERMIS ET PAIEMENTS

2.1. DROITS ET TITRES MINIERES ET/OU DE CARRIÈRES D'EXPLOITATION

| | |
|---|---|
| Type des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation | Permis d'exploitation |
| Numéro d'arrêté | CAMI/CE /370/2003 (Notification d'inscription d'office) |
| Numéro du titre | PE 463 (MINDIGI) |
| Modalité d'acquisition | Octroi |
| Date d'octroi ou d'acquisition | 03 avril 2009 |
| Date d'expiration | 02 avril 2024 (en cours de renouvellement) |
| Nombre de carrés et superficie du périmètre minier | 40 carrés |

| | |
|--|---|
| Numéro d'arrêté | CAMI/CE /341/2003 (Notification d'inscription d'office) |
| Numéro du titre | PE 467 (MENDA) |
| Modalité d'acquisition | Octroi |
| Date d'octroi ou d'acquisition | 03 avril 2009 |
| Date d'expiration | 02 avril 2024 (en cours de renouvellement) |
| Nombre de carrés et superficie du périmètre minier | 151 carrés |

| | |
|--|---|
| Numéro d'arrêté | CAMI/CE /367/2003 (Notification d'inscription d'office) |
| Numéro du titre | PE 468 (MILEBI) |
| Modalité d'acquisition | Octroi |
| Date d'octroi ou d'acquisition | 03 avril 2009 |
| Date d'expiration | 02 avril 2024 (en cours de renouvellement) |
| Nombre de carrés et superficie du périmètre minier | 27 carrés |

| | |
|--|---|
| Numéro d'arrêté | CAMI/CE /366/2003 (Notification d'inscription d'office) |
| Numéro du titre | PE 469 (KAKANDA) |
| Modalité d'acquisition | Octroi |
| Date d'octroi ou d'acquisition | 03 avril 2009 |
| Date d'expiration | 02 avril 2024 (en cours de renouvellement) |
| Nombre de carrés et superficie du périmètre minier | 275 carrés |

| | |
|--|---------------------------|
| Numéro d'arrêté | 442/CAB.MIN/MINES/01/2004 |
| Numéro du titre | PE 2589 (MUKONDO) |
| Modalité d'acquisition | Octroi |
| Date d'octroi ou d'acquisition | 02 mars 2008 |
| Date d'expiration | 02 avril 2029 |
| Nombre de carrés et superficie du périmètre minier | 2 carrés |

Il y a cinq polygones à savoir :

- Le polygone du permis d'exploitation N°463 (Mindigi) avec 40 carrés (à cheval entre KAMBOVE et Lubudi)
- Le polygone du permis d'exploitation N°467 (Menda) avec 151 carrés (à cheval entre KAMBOVE et LUBUDI)
- Le polygone du permis d'exploitation N°468 (MILEBI) avec 27 carrés (Kambove)
- Le polygone du permis d'exploitation N°469 (KAKANDA) avec 275 carrés (Lubudi)
- Le polygone du permis d'exploitation N°2589 (MUKONDO) avec 2 carrés (Lubudi)

La superficie totale couverte par tous les titres miniers ou de carrières est alors de 493 carrés

Ces polygones sont localisés est localisé d'une part dans le territoire de Lubudi, Province du Lualaba et d'autre part dans le territoire de Kambove, Province du Haut-Katanga.

NB : Nous sommes en période de renouvellement de nos permis depuis mars 2023.

L'instruction cadastrale est terminée avec obtention d'un avis favorable.

L'instruction environnementale est terminée avec aussi obtention d'un avis favorable et l'instruction technique est en cours.

Les substances minérales visées : le cuivre principalement, et, accessoirement, le cobalt.

NOTE 25 : IMPOTS ET TAXES

| Libellés | 2024 USD |
|-------------------------------|------------------|
| Impôts et taxes directs | 3 096 730 |
| Impôts et taxes indirects | |
| Droits d'enregistrement | 14 817 |
| Pénalités et amendes fiscales | 609 636 |
| Autres impôts et taxes | 248 838 |
| Total | 3 970 021 |

Chiffres issus des états financiers OHADA audités de l'exercice 2024.

Les taxes incluent les impôts, taxes, droits et redevances versés aux différentes entités publiques de la RDC, au niveau national, provincial et local.

Montant payé en décembre 2024 (couvrant l'exercice 2023) :

| Responsabilité Sociétale des Entreprises | USD |
|--|-------------------|
| DOT | 511 214.00 |
| | 85 078.01 |
| Total partiel | 596 292,01 |
| Cahier des Charges | |
| Total Global | 596 292.01 |





03 DONNEES DE PRODUCTION

Non applicable.

04 DONNÉES RELATIVES AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

4.1. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Pour les impacts environnementaux liés à nos activités relatives aux PE 463 Mindingi ; PE 467 Menda ; PE 468 Milebi ; PE 469 Kakanda et PE 2589 Mukondo ainsi que leurs mesures d'atténuation, des études d'impact environnementales et sociales (EIES), des plans de gestion environnemental et social ainsi que des plans d'atténuation et de réhabilitation ont été dûment élaborés et approuvés par les autorités compétentes.

Nous nous faisons le devoir d'en présenter les synthèses en annexes de ce présent rapport.

4.1.1. Sol

- Erosion du sol à la suite du drainage inadéquat et la contamination du sol causée par le déversement des solutions acides provenant des bassins de stockage et des eaux de ruissellement.
- La route d'accès au magasin et au garage est impactée sur une distance de 300 m par les eaux de ruissellement à une fréquence pluie saisonnière.
- Contamination des sols par les anciens rejets de lixiviation en tas.



Mesures d'atténuation et de réhabilitation

- Les mesures d'atténuation ou de réhabilitation mises en œuvre durant la période de cessation des activités sont :
 - » La réparation des routes par une bonne canalisation des eaux de pluies et nettoyage des zones impactées en utilisant les engins appropriés de terrassement ;



- » Stockage des produits chimiques sur une aire de béton répondant aux normes réglementaires.
- » Disponibiliser les kits de déversement bien fournis en se rassurant que tous les personnels concernés sont bien formés en matière de la gestion des urgences.
- Niveau d'exécution des mesures d'atténuation ou de réhabilitation est très faible et tient compte des faibles activités de Boss Mining. Dans la pépinière à Lutia, 2800 plantes et 9 espèces différentes sont en développement.



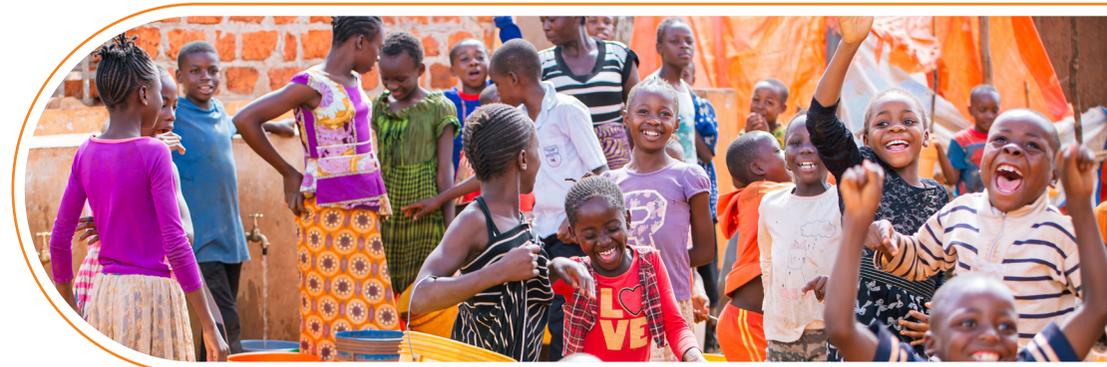
4.1.2. Eau

- Le déversement des eaux contaminées près des cours d'eaux impacte la qualité des eaux de surface ainsi que les eaux souterraines par des infiltrations à long terme.
- L'extraction des eaux non contrôlée sur une digue pour une opération unitaire impacte la vie aquatique ainsi que les communautés environnantes.
- Le manque de traitement des effluents liquides de l'usine de traitement qui se déversent directement dans les rivières impacte la vie aquatique, la qualité des eaux et du sol.
- Les caractéristiques de ces impacts environnementaux sont décrites comme suit :
 - » Changement des propriétés physico-chimiques de l'eau (le pH, la concentration admise des éléments de traces ainsi que les sels minéraux, etc.).
 - » Toutes les maladies hydriques sur les communautés environnantes peuvent apparaître.
 - » Contaminations des cultures vivrières des alentours par des éléments minéraux lourds.
 - » Diminution sensible du niveau d'eau si l'extraction est non mesurée.

Mesures d'atténuation et de réhabilitation :

- Les mesures d'atténuation ou de réhabilitation mises en œuvre pour supprimer ou réduire les impacts environnementaux relatifs à la pollution ou aux dégradations sont décrites ci-dessous :
 - » Travailler avec une performance de zéro incident de déversement des produits chimiques sur les zones sensibles à potentiel très élevé de contaminer les sources d'eaux souterraines et de surfaces.
 - » Par des formations des travailleurs sur la gestion des urgences liées au déversement des produits chimiques dangereux,

- » Par implantation des dispositifs de prévention de pollution tels les Kits de déversement et de réponse d'urgence.
- » Par forer des puits de productions d'eau pour alimenter les opérations de l'usine et minimiser le soutirage des eaux dans la rivière d'intérêt communautaire
- » Toujours garder négatif le bilan d'eau en privilégiant la recirculation.
- » Surveiller la qualité des eaux de rivières et de consommation. Pour l'année 2024 326 échantillons d'eaux ont été prélevés et envoyés au laboratoire agréé pour analyse. Le coût alloué à la surveillance ainsi qu'à la conformité est de 107 834 \$ USD.
- » Surveiller les niveaux des eaux des rivières à impacts sensibles dans la concession.
- » Des courriers officiels sont envoyés régulièrement aux autorités de régulation compétentes en lien avec les l'exploitation minière artisanale (ASM).
- Niveau d'exécution des mesures d'atténuation ou de réhabilitation est encore faible et non criant du fait que l'entreprise est dans la période d'inactivité. Seules les communautés de Kakanda et de Kikaka en sont bénéficiaires de la production d'eau actuelle à (97 %).
- Certaines zones de monitoring ne sont pas accessibles du fait de l'envahissement des exploitants miniers illégaux assistés par des militaires et l'accès est presque toujours refusé aux agents de Boss Mining SAS et à ses sous-traitants.



4.1.3. Air

- La nature des impacts environnementaux causés dans l'air par les activités sur site est beaucoup plus relative aux Trafics routiers des exploitants miniers illégaux dans la concession de Boss-Mining PE 463, 467, 468 et 469.



- Les caractéristiques de ces impacts environnementaux (intensité, étendue, durée, fréquence, etc.) sont les suivantes :
 - » Accès au site non contrôlé et forcé par les exploitants miniers illégaux soutenus par les militaires (de la 22eme Région Militaire, de la Garde Républicaine ou d'autres unités, parfois).
 - » Le non-respect des limites de vitesse (40 Km/h) applicables sur les routes minières, par les usagers illégaux, fautes de suivre l'induction sécuritaire organisée par l'entreprise.
 - » Le contrôle de vitesse par le département de la sécurité ne produit pas de résultats palpables sur les exploitants miniers illégaux faute de sanctions pouvant être infligées aux contrevenants.

Mesures d'atténuation et de réhabilitation :

- Les mesures d'atténuation ou de réhabilitation mises en œuvre pour supprimer ou réduire les impacts environnementaux sur la qualité de l'air sont décrits ci-dessous :
 - » Pour les employés, une sensibilisation des chauffeurs et usagers de la route est organisée chaque année.
 - » Les contrôle de vitesse avec caméra sont sporadiquement organisés par le département de sécurité en vue de minimiser les dégagements de poussière.
 - » Un programme d'arrosage des routes avec une fréquence de 2 fois par jour et 4 fois la semaine est mis en place durant cette période d'entretien et maintenance de l'usine.
 - » Procéder à une surveillance environnementale de la qualité de l'air et en saison sèche et en saison de pluie.

Constat : Aucun dépassement de limite règlementaire n'a été observé durant l'année 2024, car l'entreprise était encore sous suspension des activités minières.

- Niveau d'exécution des mesures d'atténuation ou de réhabilitation présentées sont très faible actuellement due au nombre réduit des travailleurs et au nombre de véhicules non contrôlés des exploitants miniers illégaux.



4.2. IMPACTS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

A ce stade aucune des maladies imputables aux activités minières de Boss Mining SAS n'a été rapportée par la communauté environnante.

Plusieurs cas d'accident de circulation, environ 10, impliquant les camions des miniers illégaux ont été enregistrés et dont les dégâts en matériels roulant ne sont pas à mesurer et les statistiques ne sont pas contrôlables pour estimer le nombre de cas de blessés ainsi que de décès.

Restaurer les résultats des enquêtes épidémiologiques (le cas échéant) – RAS

Les mesures préventives et de prise en charge pour n'importe quelle victime d'accident sont faites à l'hôpital général de Kakanda pour des soins primaires.



4.3. ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES

Les réalisations sociales au profit des populations affectées par les projets miniers et leur niveau d'exécution sont résumés dans les trois piliers de développement communautaire dont l'entreprise s'est déjà engagée, il s'agit de :

a. Projets inscrits dans le cahier de charge couvrant la période, telle que révisée ;

de 2025 à 2029 pour les deux provinces de Lualaba (budget de 9 439 196,57 USD) et du haut-Katanga (budget de 2 278385.55 USD), initialement prévu de 2024 à 2028.

b. Redevance minière de 2022 à mi-2023

Montant total des paiements, y compris les gouvernements provincial et central : 239 142,017 USD

Montant total versé directement à l'ETD : 33 479,882 USD.

c. Dotation communautaire de 0,3% de 2022 à mi-2023

Montant payés en juillet 2024 pour les 90 % restants de la période 2018-2022 : 511 214,00 USD.

Montant payé en décembre 2024 (couvrant l'exercice 2023) : 85 078,01 USD.



4.3.1. Actions sociales

Boss Mining SAS continue avec sa distribution gratuite du courant électrique et de l'eau à Kakanda, Ntambo et Mwepu.

Elle a également donné à la communauté de Lwanzo, AJK et les chefs coutumiers un quota pour la main d'œuvre des journaliers de 20 personnes au total. La communauté de Kikaka situé à 4 Km de Kakanda centre bénéficie également de l'eau potable grâce au puit qui été foré à Kakanda Nord.

Lors de la célébration de la Journée internationale de l'Arbre, 194 arbres ont été plantés dans deux complexes scolaires de Kakanda de Mukondo et de Bidii, le 12 décembre 2024.



CONCLUSION

Malgré une année 2024 marquée par une suspension prolongée levée en mai 2024 et une pression financière significative, BOSS Mining SAS a su faire preuve d'une résilience significative.

L'entreprise s'est engagée avec détermination à maintenir ses opérations essentielles, à préserver ses actifs stratégiques et à préparer la relance de ses activités.

Notre engagement envers le développement durable, la responsabilité sociale et la sécurité des opérations reste constant. Nous continuons à explorer des solutions innovantes et à travailler avec nos partenaires pour surmonter les obstacles et assurer une reprise durable de nos activités.

Nous restons optimistes quant à l'avenir de Boss Mining SAS et déterminés à transformer ces défis en opportunités de croissance, tout en créant de la valeur partagée pour toutes les parties prenantes.

ANNEXES

Synthèse de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) de BOSS MINING SA PE 463 Mindingi ; PE 467 Menda ; PE 468 Milebi ; PE 469 Kakanda et PE 2589 Mukondo

Ces synthèses doivent contenir notamment les éléments suivants :

- **Une présentation du requérant :**

Boss Mining SAS est une société par Action Simplifiée (SAS).

La Société Boss Mining SAS est enregistrée au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier sous le numéro **CD/LSH/RCCM/14-B-1633** et au **No.05-B0500-N43832E** de l'identification nationale.

Le capital social est fixé à un montant en francs congolais équivalent à USD 20.000.000, réparti en 100 actions avec droit de vote.

- **Le capital est entièrement souscrit et entièrement libéré comme suit :**

- ENRC AFRICA HOLDING Ltd: 51 actions.
- LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES SA : 49 actions.

Son siège social est situé à Lubumbashi, au No. 238 de la Route Likasi, commune Annexe, Province du Haut Katanga, en République Démocratique du Congo.

Le siège d'exploitation est établi à Kakanda, Province du Lualaba.

- **Une description sommaire du projet et de ses composantes :**

Boss Mining SAS gère les intérêts de deux actionnaires à savoir :

- La Gécamines SA qui détient 49 % du capital social
- ENRC Africa Holdings Limited qui en détient 51 %

Le Conseil d'Administration est composé de cinq administrateurs et la fonction de commissaire aux comptes, en 2024, est assurée par le cabinet PricewaterhouseCoopers RDC SAS.

Le Comité de Direction est actuellement composé de cinq membres.

Boss Mining SAS compte amorcer un plan de restructuration de son outil de production pour la production du cuivre cathodique et de l'hydroxyde de cobalt. Les excavations de minerais vont se poursuivre au niveau du permis d'exploitation PE 467 à Menda.

- **Une description des méthodes d'exploitation :**

La méthode d'exploitation utilisée par Boss Mining SAS est celle d'excavation globale ou fosse emboîtée qui est dictée par la configuration spatiale de ses gisements (Gisement dressant en couches sédimentaires plongeant en profondeur).

La méthode d'exploitation utilisée permet d'atteindre des bons résultats en termes de talus (pas d'éboulement).

Les minerais de cuivre subissent la lixiviation au niveau des usines de lixiviation en tanks de Luita. La pulpe issue de la lixiviation, titrant entre 5 g/l et plus est pompée vers des cyclones dont la surverse (overflow) est pompée vers un décanteur et la sous-verse (underflow) est filtrée sur des filtres à bande horizontale.

La solution filtrée est pompée vers le bassin PLS. La solution clarifiée est envoyée à l'usine d'extraction par solvant (SX) pour la purification et la concentration du cuivre en solution.

Les usines d'extraction par solvant purifient et concentrent le cuivre, et sont ainsi liées aux usines de lixiviation et d'électrolyse d'extraction.

Une description des milieux physique, biologique, économique et sociologique

• Le sol :

Au cours de l'année 2023 on n'a pas signalé le traçage des voies d'accès nouvelles ni l'ouverture de nouveaux chantiers qui puissent donner lieu à une déforestation et un décapage de grande ampleur dans le PE 469 (KAKANDA) à la suite de la cessation des activités de Boss Mining à la suite de l'incident survenu dans la nuit du 21 au 22 mars 2023.

En revanche, dans le PE 467 (MENDA), une forte activité illicite et de grande envergure faite par des coopératives des artisanaux et de type semi-industriel a été observée, causant ainsi une déforestation qui a coûté des pénalités à l'entreprise ; en conséquence le paysage a été modifié significativement au point d'aboutir à une perte de la biodiversité.

• L'eau :

Les effluents issus des traitements métallurgiques des usines sont neutralisés à la chaux. Boss Mining SAS travaille en circuit fermé. Durant l'année 2024 le contrôle des divers cours d'eau a été effectué et les résultats n'ont rien révélé d'anormal.

Une description des impacts et mesures d'atténuation correspondantes

Pour le sol :

• Impacts environnementaux

Déforestation et décapage

- » Exposition du sol aux intempéries, dessiccation du sol, baisse de la fertilité du sol, ouverture des trous béants, perturbation de la texture du sol, dérangements de la migration de la faune.

Modification du paysage par la destruction de la faune et de la flore

- » Perte de l'aspect luxuriant du paysage, migration de la faune, exposition du sol aux intempéries, la dessiccation du sol, baisse de la fertilité du sol aux endroits modifiés par les contaminations du sol par les solutions et produits contaminés.

Stockage de mort terrain

- » Apparition de bio-invasion, modification de paysage, destruction de la flore de l'espace occupée par le mort terrain et migration de la faune.

Mesures d'atténuation et de réhabilitation

- » Ré végétation des espèces ayant été déforestées.
- » Reprise de la fertilité du sol, retour progressif de la faune terrestre et avienne qui avait migrée après la cessation de la lixiviation en tas, la texture du sol redevient normale de suite de la régénération naturelle.

Remblayage des excavations

- » Aucune activité majeure de remblayage n'a été observée durant cette année, seule la reprise des rejets a été observé, entraînant ainsi la circulation des personnes et de la faune dans des endroits remblayés, reprise des toutes les facultés de sol (fertilité, texture).

Obligation de port de masques anti- poussières

- » Limitation de vitesse à 40km à l'heure dans les routes principales et à 20 km/h dans les routes internes de l'usine, arrosage régulière pendant la période de saison sèche. Mise en place d'un système d'arrosage régulier des routes et espaces non asphaltés ou bétonnés. Mise en place d'un programme d'observation de l'expansion des poussières sur le site.

Insonorisation à la source des équipements

- » Les travailleurs oeuvrant dans des lieux où l'intensité du bruit est supérieure à 70 dB sont pourvus des équipements de protection contre les nuisances sonores.

Remise en état des habitats des espèces sauvages

- » Mise en place d'une pépinière des espèces de la forêt de Miombo à croissance rapide telles : Acacia polyacantha, Albizia Adiantifolia, Pericopsis quenensis Braghystegia, Moringa Oleifera, Piliostigima, etc. pour la ré-végétation du site.
- » Restauration de la végétation et des habitats naturels.
- » Préservation de la biodiversité. Préservation des espèces métallophytes nécessaires pour la phyto-remédiation des sols et les eaux de surface.

Pour l'eau :

Impacts environnementaux :

Modification du paysage par la destruction de la faune et de la flore aquatique

- » Perte de la beauté de la nature, migration de faune aquatique et terrestre
- » Risque de pollution des cours d'eau environnants la mine par des eaux d'exhaure si les travaux atteignent l'aquifère (présence de l'aquifère à prouver), Fluctuation du niveau d'eau.
- » Pollution des eaux souterraines et de surface suite aux activités à différents niveaux. Augmentation de charge solide dans la rivière, qui peut entraîner l'ensablement de rivière.

Pollution des cours d'eau

- » Perturbation du régime d'écoulement des eaux de surface, augmentation de la sédimentation, présence des éléments métallifères dans l'eau, contamination possible des eaux de surface suite aux fuites accidentelles des installations de stockage de carburant et de lubrifiant.
- » Contamination possible des eaux due au lessivage par la pluie des minerais stockés dans la carrière au niveau des différents remblais ou au niveau de l'usine de Luita n'a pas été remarquée cette année suite à la suspension des activités de l'entreprise.

- » Le minerai stocké est soumis au vent qui peut emporter les particules jusqu'à atteindre les rivières environnantes, la contamination possible des eaux de surface suite aux fuites accidentelles des carburants, des déversements de solutions acides de l'usine et de lubrifiants dans les installations de stockage.

Apparition des maladies hydriques

- » Les poussières, les gaz d'échappement émis sont soumis aux lessivages d'eaux pluviométriques et peuvent rejoindre les rivières environnantes,
- » Risque de perte de la biodiversité aquatique et modification de la qualité des eaux.
- » Pollution des cours d'eau environnants l'usine par les eaux acidulées (effluent)

Perturbation du comportement des populations environnantes des espèces aquatiques propriétaires de l'habitat concerné

- » Pollution possible de cours d'eau et rivières en aval suite au lessivage des installations par des eaux des pluies ;
- » Destruction de la flore et migration de la faune originelle, du fait de la prolifération des exploitants artisanaux autour de l'usine et partout dans la concession ainsi que lors du nettoyage des minerais dans les rivières de la concession par ceux-ci.

Mesures d'atténuation et de réhabilitation :

Remise en état des habitats des espèces aquatiques

- » Reboisement des espaces concernées et retour progressif des espèces de la faune aquatique et terrestre

Curage des rivières pour éviter l'eutrophisation

- » L'activité intense de nettoyage des minerais dans les différentes rivières de la concession par les exploitants artisanaux est devenue une cause majeure de l'eutrophisation du lit de la rivière et rend son curage très impératif dans la saison sèche à venir.

- » Suivi et contrôle de la qualité des eaux de surface et souterraine par l'analyse des échantillons (cf. Art 70, avec une fréquence d'analyse de 4 fois l'an, (cf. Art 64 de l'annexe IX du Règlement Minier).
- » Implantation de piézomètres pour observation, construction des canalisations, contrôle régulier de la composition physico-chimique des effluents.

La construction d'une usine de traitement des eaux usées contaminées avant leur rejet dans l'exutoire naturel a été une bonne nouvelle pour les mesures d'atténuation des impacts immédiats à l'habitats de la flore et de la faune, et de la vie aquatique

- » Prévention de la pollution des eaux de surface, en veillant sur la qualité de ces eaux avant leur déversement dans l'exutoire.

Construction des usines émettant des rejets liquides loin des cours d'eau

- » Analyse des eaux pour le contrôle de qualité et la surveillance des eaux de surface ;
- » Traitement des eaux avant leur déversement dans la nature.

Notons, cependant que, les contrôles de pollution effectués sur les divers cours d'eau n'ont rien révélé d'anormal au cours de l'année 2024, car Boss Mining SAS a été en suspension de ses activités en attendant la mise en œuvre complète des recommandations de la DPEM d'avril 2023, suite à l'incident de débordement des eaux dans la rivière Kakanda du mois de mars 2023.

Pour l'air

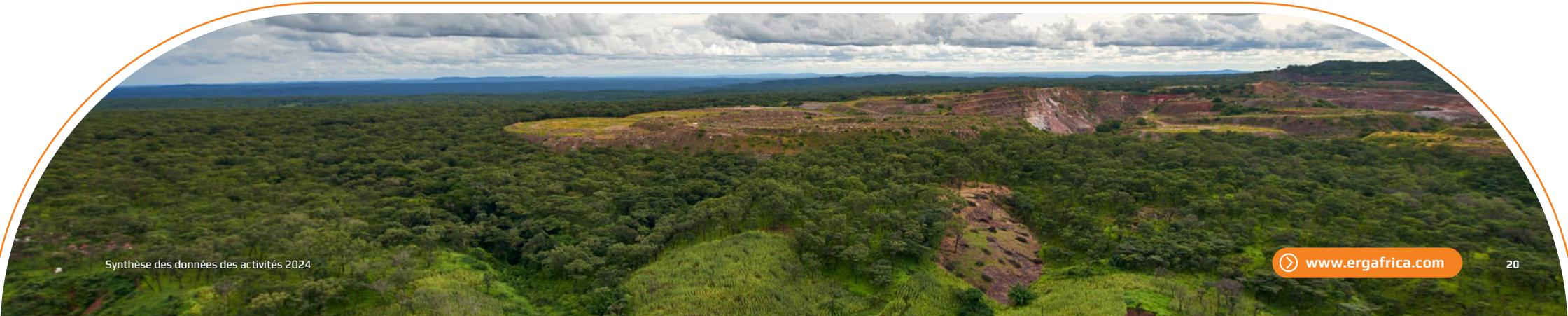
Impacts environnementaux

Pollution atmosphérique due aux émissions des particules totales en suspension dans l'air PTS et des particules de diamètre supérieur ou égale à 10 μ (PM10)

- » Les véhicules transportant les minerais et les matériels produisent de la poussière ;

Circulation des poussières et apparition des maladies respiratoires

- » Présence de particules poussiéreuses et PM10 dans l'air ambiant était très faible suite à la cessation des activités de juin à décembre 2023
- » Augmentation de la pollution de l'air suite aux émissions de gaz et des poussières dues au fonctionnement de l'usine d'électrolyse durant les 6 premiers mois
- » Emission des poussières et des gaz lors de transport du personnel, des produits finis et du matériel



Mesures d'atténuation et de réhabilitation :

Arrosage des routes empruntées par les engins miniers

- » Mise en place d'un système d'arrosage régulier des routes et espaces non asphaltés ou bétonnés
- » Mise en place d'un programme d'observation de l'expansion des poussières sur tout le site

Mise en place d'une ceinture verte pouvant servir de filtre par la rétention des particules se trouvant dans l'air :

- » Mise en place d'une pépinière moderne à Luita des espèces de la forêt des Miombo dont certaines sont à croissance rapide telles *Acacia polyacantha*, *Albizia Adiantifolia*, *Brachystegia*, *Périscopais*, *Piliostigima Angolensis* etc. pour la ré-végétalisation du site
- » Bio-surveillance du site.
- » Equipement des usines en dispositifs de récupération ou captage des gaz et poussières émis dans l'atmosphère

Installation des capteurs de poussière et gaz sur le site aux différents points d'observations choisis :

- » Une description des sous-traitants.

Rien à signaler compte tenu du manque d'activités pour l'année 2024.



SYNTHÈSE DES DONNÉES DES ACTIVITÉS

EXERCICE 2024

BOSS MINING SAS

238 Route Likasi, Commune Annexe,
Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, République
Démocratique du Congo

communications@ergafrica.com
ergafrica.com

EURASIAN RESOURCES GROUP S.À R.L.

9, rue Sainte Zithe
L-2763 Luxembourg

info@erg.net
eurasianresources.lu

BOSS MINING

